

VAGUE 5 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL

Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Mardi 28 mai 2024	Du mardi 28 mai au lundi 3 juin 2024 (12h00)		

Les dates relatives aux commissions d'entretien et à la publication des résultats seront communiquées prochainement.

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV (sous format document avec intitulé poste et NOM-PRENOM - mentionnant impérativement les coordonnées téléphoniques) **exclusivement par courriel** (indiquer dans l'objet du mail le poste demandé) à

24.mvt1d@ac-bordeaux.fr

POSTES	CIRCONSCRIPTION		ETABLISSEMENTS	FICHE
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION	IEN PERIGUEUX SUD	1	DSDEN PERIGUEUX	F01
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION	IEN BERGERAC EST	1	INSPECTION BERGERAC EST	
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION	IEN SARLAT	1	INSPECTION SARLAT	
ENSEIGNANT CHARGE D'ACTIVITES USEP	DSDEN 24	0.25	S2 : NONTRON	F02
ACCOMPAGNEMENT QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE	IEN Bergerac-Est			F03

Conseiller pédagogique de circonscription

Description du Poste

Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, le conseiller pédagogique est un formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur (circulaire n° 2015-114 du 21-7-2015 publiée au BO du 23 juillet 2015).

Les missions du conseiller pédagogique du premier degré sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.

Dans chacun de ces champs, le conseiller pédagogique effectue des tâches dont l'ampleur, la diversité et les modalités dépendent de son contexte d'exercice.

Missions

- Le conseiller pédagogique assure l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et des projets de classe, de cycle ou d'école.
- Le conseiller pédagogique participe activement à la formation initiale et continue des personnels enseignants du premier degré. Il contribue prioritairement à l'accompagnement et à la professionnalisation des professeurs des écoles stagiaires et néo-titulaires. Il conçoit et conduit des actions de formation continue au niveau de la circonscription ou du département.

● Le conseiller pédagogique contribue à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires, sous l'autorité de l'IEN, en relation avec les écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

Il s'assure des bonnes conditions de déroulement des stages des étudiants dans les écoles maternelles ou élémentaires.

● Le conseiller pédagogique concourt à l'organisation et à la conduite d'animations pédagogiques ainsi qu'à des actions de formation continue, dans le cadre des plans académiques et départementaux de formation des enseignants.

● Enseignant expert et expérimenté, le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et à l'accompagnement des évolutions de la politique éducative.

Il aide à la mise en œuvre de toute action visant à renforcer la réussite de tous les élèves, notamment en favorisant la continuité pédagogique et la cohérence des enseignements.

Il constitue, pour l'IEN auprès duquel il exerce, une ressource d'expertise et d'aide à la décision ainsi qu'un point d'appui pour la mise en œuvre locale des orientations de la politique éducative nationale. Sous leur autorité, il contribue à la production de ressources pédagogiques à destination des enseignants, à l'échelle de la circonscription ou du département.

● Il peut prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription ou du département. Dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école, le conseiller pédagogique peut seconder l'IEN pour des actions d'information ou de communication. Il peut aussi être amené à le représenter.

● La charge de travail du conseiller pédagogique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause, le soir, le mercredi, voire durant les congés.

Actions à conduire

● Accompagner les enseignants dans la prise en compte des évolutions de la politique éducative (programmes en vigueur, nouveaux dispositifs, enseignement par compétences, continuité des enseignements intra et inter degré,)

● Accompagner les enseignants entrants dans le métier (PES, T1, T2) ; les enseignants préparant le CAFIPEMF

* Concevoir et conduire des actions de formations initiale et continue répondant au cahier des charges départemental et académique

● Articuler les actions conduites avec celles des autres membres de l'équipe de circonscription et avec celles des autres circonscriptions du département

● Promouvoir des espaces et modalités de travail en équipe faisant appel à la mutualisation d'outils et d'informations et incluant le recours aux ressources numériques

● Contribuer à la production et à la diffusion de ressources pédagogiques retenues au plan local, départemental, national

● Assurer le suivi administratif et pédagogique des dossiers confiés par l'IEN

● Représenter l'institution scolaire, le cas échéant, à la demande de l'IA-DASEN ou de l'IEN de la circonscription

● Participer au Concours de Recrutement des Professeurs d'École, au CAFIPEMF

Compétences et titres requis

- Être enseignant du 1^{er} degré titulaire du CAFIPEMF (ou s'engager à passer l'examen l'année du recrutement)
- Disposer de connaissances relatives à l'articulation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles
- Disposer de bonnes connaissances des différents parcours de scolarisation
- Disposer de bonnes connaissances des approches pédagogiques et didactiques
- Maîtriser les TICE (intégrer les usages du numérique dans ses pratiques professionnelles)
- Posséder le cadre éthique et déontologique nécessaire à l'exercice des missions dévolues à ce poste
- Faire preuve de discrétion, de confidentialité, de loyauté
- Être capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt général
- Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale
- Disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation

Modalité d'affectation

Affectation à titre définitif.

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

Éléments de Rémunération

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon + NBI

Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

Modalité de recrutement

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur ALAYRAC (IEN, adjoint à l'IA-DASEN, chargé du premier degré).

DESCRIPTION DE LA MISSION

La mission de l'enseignant se déclinera en trois dimensions :

Une dimension sportive, il s'agit de :

- s'investir dans des rencontres sportives scolaires locales (organiser, gérer, rendre compte), développer des rencontres de secteur.
- participer à des rencontres sportives scolaires départementales en fonction des cycles d'apprentissage effectués, ainsi qu'à des opérations régionales ou nationales.
- développer de nouvelles activités.

Une dimension associative, cela implique :

- d'être partie prenante de la vie de l'association d'école (gestion, vie statutaire, projet associatif).
- de rendre effectif le rôle et la place des enfants et des adultes dans la vie associative.
- d'informer, de conseiller, d'accompagner les écoles souhaitant créer une association USEP.

Une dimension citoyenne, cela implique de :

- participer à la vie statutaire départementale et/ou nationale de l'USEP et de la Ligue de l'Enseignement.
- contribuer au rayonnement de l'USEP Dordogne auprès des écoles, des parents, des collectivités territoriales.
- participer à des actions de formation départementales et/ou nationales.
- utiliser et promouvoir les outils de l'USEP dans le cadre du parcours éducatif de santé et du parcours citoyen de l'élève.

ACTIONS A CONDUIRE

A hauteur de six heures hebdomadaires, les activités à mener au titre de l'USEP pourront s'organiser autour de six champs :

- ✘ Organisation et animations de rencontres sportives scolaires
- ✘ Coordination de projets
- ✘ Formation
- ✘ Accompagnement des écoles affiliées ou souhaitant s'affilier
- ✘ Participation aux travaux du groupe EPS 24
- ✘ Participer aux CEC (conseils écoles-collèges) de sa circonscription en tant que référent USEP de secteur
- ✘ Représenter l'Éducation nationale et l'USEP dans le dispositif « Génération 2024 » consistant à développer le sport scolaire et la pratique de l'EPS

L'enseignant participera également :

- aux rencontres programmées dans le calendrier départemental ou dans les circonscriptions ;
- au stage de rentrée tel qu'organisé par l'USEP ;
- aux Assemblées Générales USEP départementale et de circonscription ;
- aux réunions spécifiques liées au poste : groupe EPS 24, comité directeur....

L'enseignant produira un rapport d'activités servant de bilan annuel à destination de l'IA-DASEN et du Comité départemental USEP.

Titre requis et conditions d'exercice

- Être enseignant(e) du 1^{er} degré titulaire
- Être affecté(e) dans une école adhérant à l'USEP

MODALITE DE TRAVAIL

Attribution à titre provisoire d'une quotité de 25 % (6 heures hebdomadaires) de décharge d'enseignement dédiés aux activités de l'USEP24 sur un des quatre secteurs d'intervention :

S1 : Bergerac est et ouest

S2 : Nontron nord Dordogne

S3 : Saint Astier ouest Dordogne

S4 : Sarlat est Dordogne

L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.

ELEMENTS DE REMUNERATION

Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon

MODALITE DE RECRUTEMENT

Entretien devant une commission départementale composée de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, du responsable du comité départemental USEP24 et de la conseillère pédagogique départementale EPS.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter monsieur ALAYRAC (IEN, adjoint à l'IA-DASEN) Et monsieur ALIX (Président du comité directeur de l'USEP 24 / 05 53 02 44 17).

ACCOMPAGNEMENT « QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE »

PRÉSENTATION DU POSTE

Rattaché administrativement à l'école Jean-Moulin, ce poste à plein temps se déploiera sur des écoles situées en quartier politique de la ville à Bergerac.

La priorité sera donnée aux écoles à l'IPS le plus faible : Jean-Moulin et Edmond Rostand

Renforcer et améliorer au bénéfice de chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux en cycle 3.

L'enseignant travaillera en lien direct avec l'équipe de circonscription et les équipes enseignantes des écoles concernées.

L'étroite collaboration avec les équipes d'enseignants du CE2 et cycle 3 de chaque école visera la consolidation des compétences du socle commun pour tous les élèves à leur entrée en 6e.

Sa mission sera d'impulser et d'accompagner les projets pédagogiques dans le domaine des mathématiques et du français.

Le dispositif sera piloté par l'IEN (circonscription de Bergerac-Est)

MISSIONS

L'enseignant intervient prioritairement en CM1 et CM2, accessoirement en CE2 selon des modalités arrêtées avec l'IEN de la circonscription. Celles-ci pourront évoluer en cours d'année.

Un emploi du temps sera ainsi construit en veillant à limiter les champs d'action pour ne pas risquer de se disperser.

En exerçant dans ces conditions, l'enseignant impulsera des actions de liaison inter-cycles (CE2 - cycle 3) et participera activement à l'ajustement des exigences pour que le parcours des élèves soit le plus fluide possible.

Il contribuera à l'analyse des résultats aux évaluations nationales (CM1 dans un premier temps et les autres niveaux prochainement). Cette exploitation conduira au choix des sous-domaines en mathématiques et en français devant faire l'objet d'une vigilance.

L'enseignant s'engage auprès des équipes dans des actions pédagogiques innovantes : varier les modalités de travail, classe entière, groupes de compétences...

Il intègre les actions de formation départementales et les accompagnements de circonscription qui permettent de faire évoluer les pratiques pédagogiques pour une meilleure efficacité des apprentissages des élèves (constellations).

COMPETENCES DEMANDEES

- Avoir une bonne connaissance de la didactique des fondamentaux.
- Connaître les processus d'apprentissages.
- Connaître les attendus des différents niveaux du CE2, CM1, CM2 jusqu'à la classe de 6
- Contribuer à la continuité inter et intra cycle.
- Avoir des capacités relationnelles pour faciliter la communication dans les équipes
- Contribuer à l'évaluation des élèves avec les enseignants titulaires et le RASED.
- Être capable de travailler en équipe et de s'adapter à différentes modalités de travail
- Être capable de pratiquer la co- intervention et le co-enseignement en classe
- Faire preuve d'initiative et de créativité.
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

ELEMENTS DE REMUNERATION

- Traitement Éducation Nationale selon le grade et l'échelon.

CONDITIONS D'EXERCICE

- Exercer à temps complet.
- Les horaires sont arrêtés sur la base réglementaire de 1607 heures.

MODALITE DE RECRUTEMENT

Une commission départementale composée de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale ou son représentant, d'un inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant et d'un conseiller pédagogique de circonscription.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter l'IEN de la circonscription Bergerac-Est.
